



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maladies renales

Question écrite n° 39139

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande à M. le ministre du travail et des affaires sociales si, ainsi qu'il est évoqué dans le « Livre blanc de la néphrologie », il serait possible, dans un souci d'une amélioration de la maîtrise des coûts et du système de soins, de mettre en place une évaluation médicale, avec la participation de l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale (ANDEM). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministre chargé de la santé a demandé à l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale (ANDEM) d'étudier les critères tant médicaux que sociaux qui permettraient une orientation plus rationnelle des patients atteints d'insuffisance rénale chronique terminale vers les modes de prise en charge les mieux adaptés à leurs besoins et à leur choix. Cette étude, en cours depuis plusieurs mois, sera probablement achevée au mois de septembre 1996.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39139

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2833

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4313